

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-702/08/CC

**■ Aménagement paysager de l'avenue de la Côte Bleue - RD5 - sur la commune d'Ensues-la-Redonne -Participation financière de Marseille Provence Métropole et Approbation d'une Autorisation de Programme.
DIVO IAG 08/1599/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les caractéristiques de la RD5 à Ensues-la-Redonne sont insuffisantes pour assurer les échanges dans de bonnes conditions de sécurité pour les usagers et les riverains. Aussi, le département, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Commune ont décidé de s'associer pour réaliser l'aménagement paysager de l'avenue de la Côte Bleue, sur 750 mètres linéaires dans la partie agglomérée de la commune, entre les carrefours RD5/RD48d et RD5/Avenue Frédéric Mistral.

Cet aménagement consistera à améliorer les conditions d'utilisation de la RD5 et à réaliser un traitement paysager des espaces compris entre les carrefours RD5/RD48d et RD5/Avenue Frédéric Mistral visant à souligner le caractère urbain de 750 mètres linéaires de voie.

Il répond ainsi aux objectifs partagés entre le Département, la Communauté Urbaine et la Commune d'améliorer la sécurité sur les routes départementales en agglomération, en valorisant leur traitement paysager et urbain.

Cette opération estimée à 1 512 462,30 euros HT soit 1 808 904,91 euros TTC, justifie à ce titre et selon les règles appliquées entre les trois collectivités, un cofinancement selon la répartition suivante :

Département des Bouches-du-Rhône :	406 640.00 euros TTC
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :	383 916.00 euros TTC
Ville d'Ensues-la-Redonne :	1 018 348.91 euros TTC

Afin de permettre le financement de cette opération, il est proposé d'affecter une Autorisation de Programme d'un montant de 384 000€.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 16-256/08/CC du février 2008, approuvant la création et la revalorisation d'Autorisations de Programme affectée aux opérations de voirie au titre du BP 2008

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le principe du financement de cette opération pour un montant prévisionnel arrondi à 384 000 euros.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière d'un montant de 383 916,00 euros TTC de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative au financement de l'aménagement paysager de l'avenue de la Côte Bleue, sur 750 mètres linéaires dans la partie agglomérée de la commune d'Ensues-la-Redonne, entre le carrefour RD5/RD48d et le carrefour RD5/Avenue Frédéric Mistral.

Article 2 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 384 000 euros

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 65753 – Fonction 822 – Sous politique C310

La Vice-Présidente déléguée à la
« Voirie et Grandes Infrastructures routières »

Danielle MILON

Le Président Délégué de la Commission
« Voirie et Signalisation »

Christophe MASSE

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI